

Image not found or type unknown



La fgti m'a compté 7500 euros d'intérêts sur 15000 euros

Par **tintin41**, le **20/02/2016** à **06:19**

J'ai été condamné par la cours d'assises à payer 15000 euros de dommages à la victime.

Pendant mon incarcération, je payais régulièrement la fgti.

Il restait 9000 euros lorsque ma mère est décédée.

La fgti a fait intervenir un huissier pour récupérer sur l'héritage, et il m'a compté 7500 euros d'intérêts. En faites pour 9000 euros dus, j'ai payé 17500 euros avec les frais. Aujourd'hui cet argent me manque, pour me rétablir.

Que puis je faire pour récupérer ces 7500 euros?